

**Nom commercial :** VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 25.01.2022

**Version remplacée:** 3.3.0, établi le: 19.08.2021

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)**

**UFI:**

**6XK5-S02S-D00P-7UH0**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Photopolymère pour la fabrication de modèles-maîtres par impression 3D

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

BEGO Bremer Goldschlägerei

Wilh. Herbst GmbH & Co. KG

Wilhelm-Herbst-Str. 1

28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0

N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

e-mail msds@bego.com

**Service émetteur / téléphone**

Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130  
(Chef du service de développement d'alliages)

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@bego.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Irrit. 2; H319

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H335

Aquatic Chronic 4; H413

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH07

Nom commercial : VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 25.01.2022

Version remplacée: 3.3.0, établi le: 19.08.2021

Région: FR

### Mention d'avertissement

Attention

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Produits de l'estérification de 4,4'-isopropyl-iden-di-phénol, éthoxylé et l'acide 2-méthyl-2-propénoïque

### Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les aérosols.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

### UFI:

6XK5-S02S-D00P-7UH0

## 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT  
donnée non disponible

Evaluation vPvB  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>Produits de l'estérification de 4,4'-isopropyl-iden-di-phénol, éthoxylé et l'acide 2-méthyl-2-propénoïque</b>			
	41637-38-1	Eye Irrit. 2; H319	< 100,00	% en poids
	-	Skin Irrit. 2; H315		
	-	Skin Sens. 1; H317		
	-	STOT SE 3; H335		
2	<b>oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine</b>			
	162881-26-7	Skin Sens. 1A; H317	< 5,00	% en poids
	423-340-5	Aquatic Chronic 4; H413		
	015-189-00-5			
	-			
3	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			
	13463-67-7	Carc. 2; H351i	< 2,50	% en poids
	236-675-5			
	022-006-00-2			
	-			

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
----	------	--------------------------------------	-------------------	-----------------------

**Nom commercial :** VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 25.01.2022

Version remplacée: 3.3.0, établi le: 19.08.2021

Région: FR

3	V, W, 10	-	-	-
---	----------	---	---	---

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
3	H351i par inhalation; -, -

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

#### Après inhalation

Éloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

#### Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse stable aux alcools

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Porter un vêtement de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Équipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la

**Nom commercial :** VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 25.01.2022

**Version remplacée:** 3.3.0, établi le: 19.08.2021

**Région:** FR

terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante. Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible dû au chauffage du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

#### Température de stockage recommandée

Valeur maxi. 25 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Titane (dioxyde de)			
Ti			
	VLE (8h)	10	mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

**Nom commercial :** VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 25.01.2022

**Version remplacée:** 3.3.0, établi le: 19.08.2021

**Région:** FR

Donnée non disponible.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

#### Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat/Couleur</b>	
liquide, visqueux	
limpide à opaque	
<b>Odeur</b>	
odeur d'ester	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	> 100 °C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	> 93 °C
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Valeur	430 °C
<b>Inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	

Nom commercial : VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 25.01.2022

Version remplacée: 3.3.0, établi le: 19.08.2021

Région: FR

Donnée non disponible.

**Pression de vapeur**

Donnée non disponible.

**Densité de vapeur relative**

Donnée non disponible.

**Densité relative**

Donnée non disponible.

**Densité**

Valeur	1,11 - 1,15	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20	°C

**Solubilité dans l'eau**

Remarque/s | faiblement soluble

**Solubilité**

Remarque/s | Soluble dans la plupart des solvants organiques.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Donnée non disponible.

**Viscosité**

Valeur	800 - 1500	mPa*s
Type	dynamique	

**Caractéristiques des particules**

Donnée non disponible.

**9.2 Autres informations**

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Néant, à l'utilisation appropriée.

**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

**10.5 Matières incompatibles**

agents d'oxydation forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité orale aiguë**

Donnée non disponible.

**Toxicité dermale aiguë**

Donnée non disponible.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 25.01.2022

Version remplacée: 3.3.0, établi le: 19.08.2021

Région: FR

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>
--

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité pour la reproduction</b>
--------------------------------------

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Cancérogénicité</b>
------------------------

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>
--

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Danger par aspiration</b>
------------------------------

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>
---

L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement.
--

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>
--

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>
--

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité sur bactéries</b>
-------------------------------

Donnée non disponible.
------------------------

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 25.01.2022

**Version remplacée:** 3.3.0, établi le: 19.08.2021

**Région:** FR

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

#### 12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

##### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

#### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

#### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

#### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.



**Nom commercial :** VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 25.01.2022

**Version remplacée:** 3.3.0, établi le: 19.08.2021

**Région:** FR

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

- |   |   |
|---|---|
| V | Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée). |
| W | On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.<br>La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.  |
| 1 | Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.  |

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

---

**Nom commercial :** VarseoWax® Model (REF 41010, 41030)

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 25.01.2022

**Version remplacée:** 3.3.0, établi le: 19.08.2021

**Région:** FR

---

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 648030